



NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE



Distr.: LIMITEE

E/ECA/DISD/CODI.3/23
24 avril 2003

Original: Français

Troisième réunion du Comité de l'information
pour le développement (CODI-III)

Centre de conférences des Nations Unies

10-17 mai 2003
Addis-Abeba (Ethiopie)

**Projet « IDEAL » d'Interconnexion de Développement
de l'administration en Ligne**

SOMMAIRE de la Communication :

*Par Mr. Momar Aly Ndiaye,
ancien Directeur Général de l'Informatique de l'Etat du SENEGAL*

La pêche, l'agriculture, les transports, les populations, les mines, le sport et les loisirs, les télécommunications, l'hydraulique etc., sont autant de domaines qui font l'objet de politiques administratives dont la réussite repose pour l'essentiel sur la maîtrise du potentiel informationnel et de son accessibilité par les usagers de l'Administration.

Pour une qualité d'intervention améliorée, les données de ces domaines doivent être disponibles, fiables, complètes et accessibles de la manière la plus pratique possible aux services et institutions dont le rôle est de forger des politiques d'intervention sur la base de ces données.

De surcroît, les intervenants privés de ces secteurs ont souvent des requêtes informationnelles qu'ils soumettent aux services administratifs publics de leurs secteurs respectifs. Ces derniers doivent pouvoir assurer ce rôle informationnel rapidement et ceci avec tous les critères de fiabilité sur les informations qu'ils produisent.

Par ailleurs, l'Administration a un réel besoin d'accroître sa productivité, d'assurer la cohérence des données d'intérêt commun et d'améliorer la communication en son sein, et entre ses agents et les divers usagers des services Publics.

En fin, au-delà des données brutes, les agents administratifs, intervenants institutionnels et acteurs privés ont tous des besoins d'accès à des bases de connaissances et des références spécifiques à leurs domaines. Les bases de connaissance sont constituées par l'ensemble des ressources documentaires (publications enquêtent, plans, synthèses de travaux, analyses, fiches techniques etc.) qui exposent l'état des connaissances et productions. A tout cela, s'ajoute l'impérieuse nécessité de doter les décideurs de tableaux de bord décisionnels adaptés.

Si jusque là ces données existent sans pour autant être disponibles de manière pratique, c'est bien parce que l'immensité de la quantité des données et la complexité de leurs interrelations ne se prêtent pas à une manipulation manuelle efficace.

D'où l'idée de doter les Pouvoirs Publics d'un système d'information gouvernemental moderne, efficace et dimensionné sur les besoins traditionnels d'une Administration, moyennant la mise en œuvre d'un ensemble d'actions ciblées et centrées autour du développement de l'Intranet Gouvernemental, première étape d'une stratégie progressive d'Interconnexion et de Développement de l'Administration en Ligne (Projet IDEAL).

La disposition de l'Intranet Gouvernemental permettra le déploiement progressif des applications du E-gouvernement ; notamment :

- les applications qui permettent de fournir les services de base de l'Intranet (téléphonie, messagerie électronique, utilitaires de gestion de contacts et de calendrier), services essentiels pour assurer la communication entre agents de l'administration, améliorer leurs capacités d'organisation tout en réduisant significativement les coûts de télécommunication ;

- les applications qui permettent de faciliter les processus collaboratifs entre les cabinets ministériels notamment en ce qui concerne la gestion des dossiers gouvernementaux interministériels, le partage de bases de connaissances et la production automatisée de tableaux de bord de suivi des actions gouvernementales ;
- les applications qui permettent l'automatisation des fonctions partagées de gestion des ressources humaines, budgétaires dans les processus administratifs entre les ministères et les services chargés de leur administration centrale, volet qui fait l'objet d'un important besoin devant être initié dès maintenant;

Additionnellement, l'Intranet Gouvernemental permettra le développement des capacités d'accès et d'échanges d'information entre les services de l'administration, avec les citoyens et avec les partenaires institutionnels, notamment à travers le développement des portails d'information de l'Administration qui serviront aussi à terme d'espaces électroniques de transactions administratives entre les citoyens et l'administration.

La mise en œuvre de L'Intranet Gouvernemental est donc un pré requis essentiel dans la trajectoire de développement de l'Administration en Ligne.

Une démarche progressive a été choisie pour sa mise en œuvre harmonieuse. Ainsi dans la première phase d'une durée d'un an, le périmètre d'intervention du projet est localisé au niveau des cabinets ministériels, de la présidence, de la primature et de l'assemblée nationale. Les actions concrètes suivantes sont en cours de mise en oeuvre:

- le renforcement des infrastructures réseaux et serveurs au sein de chaque ministère. L'objectif visé ici sera la disposition pour chaque ministère de la capacité à réaliser la mise en commun des ressources en interne par une politique de saisie, de collecte et de stockage unique des informations, et à les rendre disponibles notamment à travers les portails administratifs.
- l'interconnexion directe ou indirecte des administrations visées par une infrastructure de télécommunication inter-réseaux qui constituera l'ossature de l'intranet. L'architecture de cette infrastructure sera conçue de manière à permettre des échanges d'information à haut débit pouvant combiner la voix, l'image et les données. Cette ossature sera raccordée au reste du monde par des liaisons sécurisées et protégées avec le réseau public Internet.
- le déploiement d'applications transversales destinées à fournir à travers l'Intranet gouvernemental des services de base comme la téléphonie, la messagerie électronique, le service Web et les applications métiers qui seront déployées sur les portails administratifs pour un accès et un usage partagé de leurs fonctions dans les processus interministériels de gestion des ressources budgétaires, humaines et matérielles. Au niveau des compétences et des effets d'échelle, Le regroupement de ces applications transversales contribuera à une réduction des coûts de possession et à une meilleure qualité de service pour toutes les administrations et les citoyens.
- la mise en place d'un cadre de concertation incluant le comité de pilotage du projet et regroupant les acteurs principaux des NTIC dans l'administration de manière à garantir la prise en compte de l'ensemble de leurs différents besoins et la validation consensuelle des choix technologiques, organisationnels et opérationnels de l'Intranet Gouvernemental

- la réalisation des plans directeurs définissant l'ensemble des chantiers à initier dans le cadre d'une modernisation plus approfondie pour les cinq prochaines années ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Afin de s'insérer harmonieusement dans l'environnement de travail actuel et satisfaire les besoins de des services de l'Administration, les contraintes de base suivantes ont guidé la conception et le développement des différentes composantes de l'Intranet :

- la facilité d'utilisation des services et applications de l'Intranet par les usagers et la facilité de leur gestion par le personnel technique de l'Administration
- l'appui aux missions des différents départements informatiques et la complémentarité de leurs infrastructures avec les infrastructures de l'Intranet
- la prise en compte les besoins spécifiques de certains services administratifs particuliers (présidence, primature et certains services ministériels sensibles ou critiques) en terme de sécurité, d'efficacité et de coûts, de transparence et d'intégration.
- la souplesse de choix technologiques pour s'adapter à l'évolution des technologies et des besoins.